



Règlement Particulier

1^{er} Tournoi par équipes du Dauphin

12 et 13 Juillet 2025

Article 1 : Organisateur et autorisation :

Le tournoi par équipe est organisé par le club du Badminton Club d'Ensuès-la-Redonne dans le gymnase Adrien Ricaud, chemin du stade, 13 820 Ensuès-la-Redonne. Il est autorisé par la FFBad sous le numéro :

Article 2 : Règlement général des compétitions :

Le tournoi se déroulera selon les règles du Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad ainsi que du règlement particulier ci-après. Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le « code de conduite des joueurs » et le « code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipes et les officiels techniques » qui seront affichés sur le lieu du tournoi.

Article 3 : Conditions d'inscription :

Le jour du tournoi, tout participant doit être en règle avec la FFBad. Les joueurs et joueuses autorisés sont les minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans ayant un classement compris entre N3 et NC dans les disciplines double et mixte.

Article 4 : Sanctions, forfait et remplacement :

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. En cas de forfait d'un joueur, celui-ci devra prévenir le plus tôt possible l'organisateur du tournoi de sa non-participation et éventuellement indiquer le nom de son remplaçant.

Si le forfait intervient après la date du tirage au sort des tableaux, les frais d'inscriptions ne seront remboursés qu'avec présentation d'un certificat. Le joueur devra adresser les pièces justificatives de son forfait par courrier, dans un délai de 5 jours suivant le tournoi à la Ligue SudBad de badminton.

Article 5 : Règlement médical :

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi, en cas de contrôle antidopage inopiné. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique du joueur est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton de la FFBad). En cas de contrôle antidopage positif consécutif au tournoi, les récompenses indûment perçues seront retournées au club organisateur par le joueur, à ses frais

Article 6 : Tenue vestimentaire, volants et accessoires :

Une tenue de badminton (maillot et short), conforme au RGC de la FFBad en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries.

Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable (partage). En cas de désaccord, le volant officiel est obligatoirement le volant plume de marque Kawasaki 8E.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (2 raquettes conseillées, serviette, boisson, alimentation, etc...). Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain sans l'accord du Juge Arbitre.

Article 7 : Juge Arbitre :

Le juge arbitre désigné par le comité organisateur est **Mr Gilles DOSSETTO**. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Ses décisions sont sans appel.

Seul un capitaine d'équipe est autorisé à poser une réclamation au JA et à la table de marque. Le GEO principal de la compétition sera Mr SIMEON Marc.

Article 8 : Date des classements et tirage au sort :

Les classements pris en comptes seront ceux obtenus à la date du 03 Juillet 2025.

La base de données fédérale Poona (<http://poona.ffbad.org/page.php>) sera la seule à faire foi pour déterminer les classements des joueurs. Le tirage au sort sera effectué le 06 Juillet 2025.

Article 9 : Constitution des équipes et format de la compétition :

Chaque équipe sera constituée au minimum de 2 hommes et 2 femmes et au maximum de 4 hommes et 4 femmes.

Les équipes peuvent être composées de joueurs de clubs différents. Chaque équipe désignera un capitaine. Chaque rencontre est composée de quatre matchs : un double homme, un double dame et deux doubles mixtes.

Chaque joueur disputera au maximum un double et un mixte par rencontre, soit deux matchs par rencontre.

L'ordre des matchs privilégié sera DH, DD, MX1, MX2. Si cet ordre de match est bloquant lors d'une rencontre, la table de marque avec l'accord du JA pourra le modifier.

Le tournoi est organisé en une poule unique de 6 équipes (soit 5 rencontres par équipe réparties sur tout le week-end) par série Il y aura 4 séries, donc 4 poules uniques de 6 équipes.

Un classement général pour chaque série sera établi à la fin de la compétition. Les inscriptions sont limitées à 24 équipes.

Article 10 : Valeur des équipes :

Pour arbitrer la répartition des équipes dans les séries, l'organisation utilisera le tableau ci-dessous (on ne tient pas compte des points de la cote CPPH).

La valeur d'une équipe sera égale au total des points des deux meilleurs garçons et des deux meilleures filles de l'équipe, en prenant en compte leur meilleur classement entre double et mixte.

N3	R4	R5	R6	D7	D8	D9	P10	P11	P12	NC
10 points	9 Points	8 Points	7 Points	6 Points	5 Points	4 Points	3 Points	2 Points	1 Points	0 Points

Exemple : Une équipe composé de 2 femmes (R6/R6/R6) et (D7/D8/D7) + 2 hommes (R5/R5/R5) et (R6/R6/R4), auront une côte d'équipe de 7+6+8+9=30 points.

Les 6 premières équipes formeront la série 1, les 6 suivantes la série 2, les 6 suivantes la série 3 et les 6 dernières la série 4.

L'organisation, en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de modifier le nombre de séries et/ou d'équipes par série en fonction des inscriptions et si elles sont jugées trop déséquilibrées.

Article 11 : Valeur des mixtes :

Les valeurs des mixtes seront calculées à l'aide du tableau ci-dessous, en prenant en compte le classement en mixte de chaque joueur.

N3	R4	R5	R6	D7	D8	D9	P10	P11	P12	NC
10 points	9 Points	8 Points	7 Points	6 Points	5 Points	4 Points	3 Points	2 Points	1 Points	0 Points

Le total des classements de mixte des joueurs du mixte 1 devra être supérieur ou égal à celui des joueurs du mixte 2.

A valeur égale deux mixtes pourront être inversés : par exemple une paire D9/P10 (4 points + 3 points) équivaut à une paire D8/P11 (5 points + 2 points).

Article 12 : Attribution des points :

Par match	Victoire	1 point
	Défaite ou Forfait	0 point
Par rencontre	Victoire	2 points
	Égalité	1 point
	Défaite ou Forfait	0 point

Article 13 : Départage pour le gain du tournoi :

Pour le gain du tournoi, si deux équipes restaient à égalité, elles seront départagées avec les critères suivants :

Rencontre particulière : les deux équipes se sont rencontrées lors du tournoi, l'équipe ayant gagné cette rencontre sera déclarée vainqueur du tournoi (si une égalité a eu lieu lors de la rencontre, le départage se fera selon match average puis set average puis points average du tournoi).

Si l'égalité persiste une nouvelle fois, l'équipe ayant la côte la plus faible sera privilégiée.

Pour une égalité à 3, le départage se fera selon match average puis set average puis points average du tournoi pour désigner l'équipe finissant première.

Pour les 2 équipes restantes, cela se jouera à la rencontre particulière.

Article 14 : Forfait d'un joueur en cours de tournoi :

Un joueur blessé en cours de tournoi fera constater sa blessure par le Juge Arbitre.

Dans un esprit de convivialité, le Juge Arbitre pourra autoriser le remplacement du joueur par un joueur non inscrit présent dans la salle (et respectant les articles 3 à 6 du règlement) ou par le transfert d'un joueur d'une autre équipe (avec accord des capitaines et des joueurs concernés). Le remplacement sera effectif jusqu'à la fin du tournoi.

Si le remplacement du joueur blessé n'est pas possible et si l'équipe reste incomplète, un match forfait sera comptabilisé pour chaque double ou mixte non disputé. (cf Article 13).

Article 15 : Remise des compositions d'équipe :

Dans un souci de gain de temps au lancement du tournoi, les compositions d'équipes pour la 1ère rencontre seront remises par les capitaines avant le tournoi, par mail au plus tard le dimanche 06 Juillet 2025.

Pour les autres rencontres, les capitaines devront saisir sur badnet la composition de leur équipe avant le mixte 2 de la rencontre précédente.

Article 16 : Modalités d'inscription :

Les inscriptions des équipes devront être obligatoirement effectuées sur le site Badnet. Le montant des frais d'inscription est fixé à 90 € par équipe, indépendamment du nombre de joueurs de l'équipe, à régler directement via le site badnet. La date limite d'inscription est fixée au 12 Juin 2025. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Article 17 : Échéancier :

L'échéancier du tournoi, affiché le jour du tournoi, est donné à titre d'information et pourra être modifié pour le bon déroulement du tournoi. Par conséquent, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Une fois le tournoi commencé pour chaque série, les matchs peuvent être appelés une heure maximum avant l'heure prévu pour une meilleure gestion du tournoi.

Dès leur arrivée, les capitaines d'équipe devront faire pointer tous les joueurs présents auprès de la table de marque et cela à chaque jour de la compétition. Si un joueur doit quitter la salle, il le fera sous sa propre responsabilité. Il devra en informer son capitaine d'équipe, le Juge Arbitre et la table de marque. Il devra être de retour dans le gymnase 1 heure avant le début de la prochaine rencontre. Les joueurs disposeront de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour débiter leur match. Le test des volants sera effectué dès l'arrivée sur le terrain. Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre. Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Article 18 : Auto arbitrage

Les matches sont en auto arbitrage pendant l'ensemble du tournoi. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office) en cas de litige. Si des arbitres stagiaires et/ou des arbitres sont disponibles le JA pourra à sa discrétion nommer des arbitres sur des matchs.

Article 19 : Plateau de jeu :

Seuls auront accès au plateau de jeu :

- les joueurs inscrits au tournoi et appelés par la table de marque pour disputer leur match sur un terrain.

- les coachs (2 par équipe au maximum) assis derrière le terrain du côté de leur joueur et sur le terrain lors des pauses
- les membres du comité d'organisation
- le Juge Arbitre et les arbitres (ou faisant office)
- le personnel médical autorisé par le Juge Arbitre

Si la disposition du plateau de jeu le permet, et pour respecter le principe de convivialité du tournoi, les équipiers pourront être autorisés au bord des terrains pour encourager leurs joueurs sans perturber les rencontres.

Le Juge Arbitre pourra annuler cette dernière disposition si des abus sont constatés.

Article 20 : Fautes et lets :

Au service, un volant qui touche les filins ou la structure des panneaux de basket (au plafond) sera considéré let la première fois.

Dans le jeu, tout volant touchant une structure sera considéré faute.

Article 21 : Responsabilité :

Le comité d'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident durant les deux jours de la compétition.

Article 22 : Adoption du règlement :

Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles. Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.

Le Juge Arbitre Le Comité D'Organisation

Article 23 : Enregistrement des scores :

Le résultat des matches sera enregistré sur une tablette à disposition à la table de marque.

Le résultat devra être enregistré immédiatement à la fin du match en présence des 2 équipes ayant joué le match.

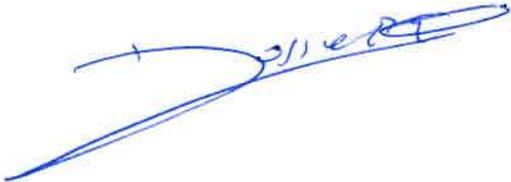
Des ardoises sont à disposition sur les terrains afin de noter les scores durant le match.

Article 24 : Annulation du tournoi :

En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix sont distribués à hauteur du stade atteint. Les inscriptions ne sont pas remboursées.

Le Juge Arbitre

Le Comité D'Organisation

FAIT le 22/03/2015




GD